

Les ravages de la contractualisation

Le 11 Janvier 2024

L'année 2024 sera celle du couronnement des politiques de précarité dans l'administration pénitentiaire avec l'arrivée des surveillants-adjoints dans nos détentions. Déjà bien en vogue dans les SPIP ou chez les personnels administratifs, la contractualisation a été bien éprouvée et ses implications concrètes se font sentir sur nos terrains :

- ➤ Elle entérine une politique d'emplois au rabais. Sur la durée, on assiste à une substitution des postes de titulaires par des agents au statut précaire et rémunérés au lance-pierre. Les services publics s'enferment dans des logiques court-termistes équivalant à une politique de soins palliatifs.
- ➤ Elle est synonyme de drames humains. Les contractuels sont insécurisés dans leur fonction car ils sont soumis à l'Epée de Damoclès du renouvellement ou du non de leurs contrats. Tout se joue par le truchement obscur des directions locales et dans l'opacité de commissions interrégionales bien déconnectées des terrains. On a vu des collègues qui avaient fait leur preuve faire leurs cartons du jour au lendemain sans réel préavis.
- En l'absence de formation digne de ce nom, la professionnalisation reste aléatoire. C'est aux agents titulaires, généralement bien pressurés, à qui il revient la mission d'accompagner, d'encadrer et d'apprendre le métier.
- > Synonyme d'engagement plus lâche, en fonction du va-et-vient des personnels qui sont susceptibles de trouver des opportunités bien plus fécondes, la contractualisation se traduit par une bordélisation des effectifs car elle nécessite des ajustements permanents dans l'organisation du travail.
- Surtout, elle est une atteinte à l'esprit de corps et à la solidarité de groupe. L'esprit de corps, c'est ce qui permet de tenir quand tout part à vau-l'eau. Face à la violence endémique, face aux trafics en tout genre, face aux livraisons millimétrées des drones, face à la surcharge de travail et à l'explosion des heures sup', face aux process déshumanisants et aux rigidités administratives, miser sur l'individualisation à outrance au sein des équipes nous paraît être une faute lourde.

Dans cette perspective, on ne peut que regretter que certains syndicalistes aient adoubé la vision des technocrates de la DAP et de notre Ministre pour qui nos métiers se réduisent à une pure gestion de flux.

L'UFAP UNSa Justice défend une toute autre politique en matière d'emplois. C'est en rendant nos métiers attractifs avec des rémunérations dignes, c'est en sécurisant les parcours professionnels et c'est en affirmant avec force les valeurs du service public que l'on sortira de l'ornière.

L'UFAP UNSa Justice de Lyon résistera au fléau de ces politiques ambiantes tout en défendant la dignité des personnels contractuels.

Pour L'UFAP UNSa Justice de Lyon la contractualisation ne doit être utilisée que dans l'objectif de recruter de manière pérenne des fonctionnaires en les titularisant sur leur poste à l'issue d'une période donnée et lorsqu'ils ont montré leur valeur professionnelle.

On a trop d'exemples en tête de collègues contractuels qui ont donné de leur personne pour se faire lourder sans autre forme de procès à la fin des périodes autorisées par la règlementation!

Tout le monde y est perdant :

- les contractuels eux-mêmes bien sûr qui ont un statut précaire et une rémunération au rabais,
- les titulaires qui doivent former de nouveaux contractuels de manière incessante,
- l'administration qui y perd bien évidemment, en qualité de service et en suivi de dossiers

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon Les secrétaires Généraux

F.ROUSSET, D.VERRIERE